

L'assemblée Générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE les 27 & 28 mai 2004 à Albufeira Portugal



Résumé des décisions qui entreront en vigueur au 01.01.2005

L'assemblée générale de la FEDERATION FELINE INTERNATIONALE – FIFE a eut lieu à l'hôtel Montechorro à Albufeira, 27 fédérations membres étaient présentes, une fédération s'était fait représenter, au total donc 28 voix valables. La Fédération Feline Helvétique était représentée par M. Alfred Wittich délégué et par Mme Denise Brügger conseiller. L'AG, présidée par M. Eric Reijers s'est déroulée de façon agréable, sympathique et amicale. L'ordre du jour étant assez important, M. Reijers dirigeât les débats avec maîtrise et efficacité.

5. L'ordre du jour est accepté après une modification des points 23 et 25

6. La Ratification de cooptation de Mme A. Sjödin est acceptée par 21 oui - 7 non

7.a) Recours de KKÖ contre une mesure disciplinaire, (amende de 500. -Euros pour avoir mis le catalogue d'exposition sur Internet avant l'exposition) est refusé par 16 non - 9 oui - 3 abst.

b) Protestation de différentes fédérations contre l'acceptation de la proposition no.1 de la FFH sur l'ordre du jour de l'AG 2003 à Amsterdam concernant la reconnaissance chez les BRI de toutes les couleurs reconnues chez les PER et EXO.

La protestation est refusée par 18 non - 10 oui, **les couleurs sont acceptées.**

8. Le procès verbal de la dernière assemblée est refusé par 15 non - 11 oui - 2 abst.

Motif : la version française est arrivée 2 jours avant l'AG et la version allemande, le matin de l'AG.

9. à 13. Lecture des différents rapports statutaires.

14. Décharge des responsabilités :

a) au comité : 23 oui – 5 non

b) au trésorier : 23 oui – 4 non – 1 abst.

15. à 17. Lecture des rapports des commissions, des groupes de travail ainsi que les rapports des différents parrainages, le WCC et la réunion FIFe / EU.

18. Elections :

a) Election d'un Président pour une période de trois ans.

Candidats :

M. Eric Reijers (CZ) 26 voix – 2 abst. **Elu**

b) Election d'un Secrétaire Général pour une période de trois ans.

Candidat :

Mme Pénélope Bydlinski (GB) 25 voix 3 abst. **Elue**

c) Election de trois membres à la commission des LO pour une période de 3 ans.

Candidats :

M Ole Amstrup (DK) **Elu**

Mme Patrizia de Ferrari (I)

Mme Gina Grob (FL)

M Ole Magne Grytvik (N)

Elu

Mme Kristina Rautio (FIN)

Mme Vesna Riznar-Resetic (HR)

Mme Alva Uddin (S)

Elue

d) Election de six membres à la commission des juges et des standards pour une période de 3 ans.

a) Trois juges internationaux des catégories I, II ou les deux ou toutes races.

Candidats :

M Fabrice Calmès (F) Cat. I, II **Elu**

Mme Anne-Gro Edstøm (N) Cat. II, III, IV

Mme Gina Grob (FL) Cat. I, II

Mme Anne Köhn (DK) Cat. II

Mme Satu Hämäläinen (FIN) Cat. I, II, IV **Elue**

Mme Eva Porat (S) Cat. I, II **Elue**

Mme Vesna Riznar- Resetic (HR) Toutes races

M Wendel Stoop (CH) Cat. I, II, IV

b) Trois Juges internationaux des catégories III, IV ou les deux ou toutes races.

Candidats :

Mme Britt-Hagar Alvestad (N) Cat. IV **Elue**

Mme Anne-Gro Edstrøm (N) Cat. II, III, IV

Mme Thea Friskovec (S) Cat. III, IV **Elue**

Mme Satu Hämäläinen (FIN) Cat. I, II, IV

M Gianfranco Mantovani (I) Cat. I, III, IV **Elu**

Mme Vesna Riznar-Resetic (HR) Toutes races

M Wendel Stoop (CH) Cat. I, III, IV

e) Election de 5 membres à la commission des expositions pour une période de trois ans.

Candidats :

Mme Marit Isabella Fracci (N)

Mme Dorte Kaae (DK) **Elue**

M Albert Kurkowski (PL) **Elu**

M Joao Noronha (P) **Elu**

M Veikko Saarela (FIN) **Elu**

Mme Waltraut Sattler (D)

Mme Eva Wiéland-Schilla (CH) **Elue**

M Alfred Wittich (CH)

f) Election de cinq membres à la commission de discipline pour une période de trois ans.

Candidats :

| | |
|---------------------------|------------|
| M Marek Debski (PL) | |
| M Hans Lindberg (S) | Elu |
| M Bohumir Mahelka (CZ) | Elu |
| Mme Eva Minde (N) | Elu |
| Mme Marie France Pohl (L) | |
| M Dietmar Sagurski (D) | Elu |
| M Herbert Steinhauser (A) | Elu |

19. Finances

a) Détermination des Taxes pour la période du 01.01.2005 au 31.12.2005 :

Proposition du comité central d'une augmentation de 50. -Euros
12 oui – 16 non **Refusé**

Taxes inchangées : 23 oui – 4 non – 1 abst. **Accepté**

b) Détermination de la rémunération de la secrétaire générale pour la période du 01.01.2005 au 31.12.2005

Le comité propose une augmentation de 80. -Euros par mois soit de 13440. -Euros à 14400. -Euros par an
19 oui – 8 non – 1 abst. **Accepté**

20. Budget

25 oui – 2 non – 1 abst. **Accepté**

21. Ratification du parrainage de Felis Britannica (GB) du 07.11.2004 au 27.05.2004

27 oui – 1 non **Accepté**

22. Rapports sur les membres sous Parrainage et vote sur la prolongation :

| | | |
|----------------|--------------------------|----------------|
| a) Chypre | 25 oui – 2 non – 1 abst. | Accepté |
| b) la Roumanie | 28 oui | Accepté |

23. Application pour membre sous parrainage :

a) la Belgique Renvoyé, doit attendre l'année prochaine, le dossier étant incomplet.
Parrainage : Felis Danica

b) la Bulgarie L'assemblée accepte que la Bulgarie se présente personnellement par
M H. Simeonov. Parrainage ÖVEK 28 oui **Accepté**

c) Malte Parrainage : Mundicat (NL) Présenté par le club parrain
27 oui – 1 non **Accepté**

d) Felis Britannica (GB) Parrainage SWERAK prolongé jusqu'à la prochaine assemblée
générale 22 oui – 3 non – 3 abst. **Accepté**

24. Supprimé

25. Propositions – Changements aux statuts

a) Propositions du comité de la FIFe :

1. a) Retirée

b) Addition à l'article 18, nouveau paragraphe après le texte actuel :

Les décisions de l'AG sont communiquées aux membres par le Procès-Verbal. Ce PV contient toutes les décisions et est envoyé dans un temps défini.

25 oui – 2 non – 1 abst. **Accepté**

2. Amendement à l'article 18 :

Les membres de la FIFe sont convoqués par **e-mail avec récépissé** 90 jours avant la date fixée pour l'AG.

Ils sont invités à **envoyer**, au secrétariat général, leurs propositions 60 jours avant l'AG par e-mail, **un récépissé leur sera renvoyé**.

Ils reçoivent, également par **e-mail avec récépissé**, un ordre du jour relatant les propositions des membres, 35 jours avant la date fixée pour l'AG.

Les membres qui désirent recevoir ces documents par courrier régulier sont priés d'envoyer une demande écrite au secrétariat.

27 oui – 1 non **Accepté**

3. Retirée

4. Addition à l'article 17 des statuts, les deux dernières phrases :

Nouveau texte :

« Le procès-verbal de la séance est rédigé par le secrétaire général ou un remplaçant qui le soumet pour vérification, à trois personnes ayant assisté à l'AG ; **les « scrutateurs »**. **Les scrutateurs contrôlent les versions allemande, anglaise et français**. Ensuite, le PV est signé par le président **dans les trois langues**.

Accepté

5. Amendement à l'article 52 du règlement des expositions :

Sur demande au secrétariat de la FIFe, le catalogue des expositions et une liste des résultats doivent être **disponibles pour une période de trois ans** suivant la manifestation. La liste contient les CAC – CAP – CACIB – CAPIB – GAGCIB – CAGPIB – CACE – CAPE – meilleur de variété – best in show attribués.

25 oui - 2 non - 1 abst. **Accepté**

6. Amendement à l'article 2.6.8 du règlement concernant l'élevage et l'enregistrement :

Ne sont acceptés en classe Novice que des chats nés **dans l'ancien territoire de l'URSS**. Tout croisement avec d'autres races est prohibé.

27 oui – 1 non **Accepté**

7. Addition au règlement concernant l'élevage et l'enregistrement :

Les chats issus du croisement de deux races (en référence à l'article « **Error ! Reference source not found** ») doivent être enregistrés dans le RIEX, pour autant que la commission nationale d'élevage du membre de la FIFe ait accordé l'autorisation pour le croisement. **Le nom de la race sur laquelle on travaille doit être indiqué**. Ces chats son enregistré comme.

XSH/XLH* (xxx) ou xxx = le nom de la race sur laquelle on travaille.

Quand la progéniture est utilisée dans un autre programme d'élevage, les chats sont obligés d'être évalués en classe de contrôle, et, quand ils sont acceptés par deux juges internationaux de la FIFe, ils peuvent être re-enregistrés dans la race reconnue à laquelle ils correspondent, bien sûr dans le RIEX :

24 oui – 2 non – 2 abst. **Accepté**

8. Addition aux règlements intérieurs :

Originaux des certificats.

Lorsque des certificats d'assesseurs, des certificats d'élèves juges, des documents d'examens, des certificats de stages ou les résultats des membres sont demandés, tous les documents doivent être des originaux ou des duplicata certifiés.

22 oui – 6 non **Accepté**

9. Amendement au nom de la couleur et à la couleur de la fourrure de la variété moucheté smoke noir reconnu dans le standard du MAU.

La couleur doit être « **smoke noir** », donc éliminer « moucheté ». Éliminer « dessin : taches noires » dans la couleur de la fourrure.

Un chat ne peut être agouti et non-agouti en même temps. Les seules « taches » qu'un smoke possède sont des marques fantômes qui disparaissent par la suite.

27 oui – 1 non **Accepté**

25. b) Refusée

25. c) Refusée

25. d) Refusée

25. e) Retirée

26. Autres propositions :

b) Propositions de la commission des juges et du LO.

1. 5.1.3.3 Examen préliminaire, admission d'un élève juge.

Il convient d'ajouter :

L'examen consistera en 40 questions, parmi lesquelles, au moins 25 concernent la partie générale. L'examen doit être terminé après un maximum de 45 minutes. Un minimum de 80% des points doit être obtenu pour être reçu. Moins de 80 % signifie que le candidat a échoué. Il s'agit d'un examen écrit.

24 oui – 3 non – 1 abst. **Accepté**

2. 5.2.5 Langage. Il convient d'ajouter :

Si, la langue du candidat est une des trois langues officielles de la FIFe, il/elle doit passer l'examen dans une des autres langues de la FIFe.

3. 5.2.10 Jury de l'examen. Il convient d'ajouter :

Qui jugent dans la classe concernée : Au cas où un des juges serait empêché de juger dans cette exposition, un autre juge international, présent dans l'exposition, pourra être désigné, à condition qu'il remplisse les conditions requises.

19 oui – 8 non – 1 abst. **Accepté**

4. Dans la liste des fautes générales pour toutes les races :

Queue : toute déformation de la queue (kink ou nœud)

Sauf pour les neutres

Sauf pour les races Bobtail.

26 oui – 2 non **Accepté**

5. Retirée

6. Standard **catégorie IV** : page 6, **emplacement des oreilles**

Doit être en continuation des bords du triangle de la tête **supprimer : la pointe des oreilles ne doit pas retomber.**

23 oui – 5 non **Accepté**

7. Retirée

c) Propositions de la commission des expositions.

1. Suppression de l'article **5 B c** du règlement des expositions

27 oui – 1 abst **Accepté**

2. Suppression de l'article **5 B d** du règlement des expositions

28 oui **Accepté**

3. Suppression de l'article **33** du règlement des expositions

28 oui **Accepté**

4. Suppression de l'article **34** du règlement des expositions

27 oui – 1 abst. **Accepté**

5. Retirée

6. Retirée

7. Supprimer le supplément 7 du règlement des expositions

28 oui **Accepté**

8. Les certificats obtenus dans un pays où il n'y a pas de membre de la FIFe ne doivent pas être considérés comme des certificats à l'étranger pour les sociétaires du membre FIFe qui organise l'exposition.

16 oui – 10 non – 2 abst. **Accepté**

9. Changer l'article 2.1 f dans les versions anglaise et allemande afin de la mettre en conformité avec la version française. Le texte français est plus clair :
Un minimum de 150 chats doit être inscrit à la compétition et au catalogue dont 80 % doivent être de race. Si, 14 jours avant le commencement de l'exposition, le nombre des participants n'est pas atteint, l'exposition est déclarée nationale, avec 80 chats minimum.
22 oui – 3 non – 3 abst. **Accepté**

d) Proposition de la commission de la santé et du bien-être.

1. La FIFe ne reconnaîtra pas et n'acceptera pas de nouvelles races provenant d'un croisement entre un chat domestique « Felis catus » et des races de chats sauvages ou entre un chat domestique et un chat hybride de F 1 à F 4 provenant de races de chats sauvages. Ces races ne pourront pas participer aux expositions ou événements organisés par un membre FIFe.
Règles générales 31
27 oui – 1 non **Accepté**
2. Changer l'âge des chatons à 4 mois pour concourir aux expositions FIFe. Article 38 du règlement des expositions.
14 oui – 13 non – 1 abst. **Refusé**

e) Proposition des membres, par ordre alphabétique (code du pays) :

1. Croatie. (HR)

1. Concerne les pays ou une quarantaine est imposée.
Des expositions internationales peuvent être organisées avec moins de chats (100).
Tous les certificats seront obtenus dans le même pays :
Champion/premier international : 5 CACIB/CAPIB de 3 juges différents
Grand champion/premier international : 7 CAGCIB/CAGPIB de 5 juges différents
Champion/premier européen : 10 CACE/CAPE de 7 juges différents
18 oui - 9 non – 1 abst. **Accepté**
2. Nouvel article dans le règlement général déterminant le pays ou la ville ou aura lieu la prochaine AG.
10 oui – 18 non **Refusé**

2). Italie (ANFI)

1. Retirée
2. Retirée

3). Luxembourg (LCC)

1. Retirée

4). Mexique (AFEMEX) et Argentine (AFA)

1. Annexe 6 au règlement des expositions de la FIFe : prolonge l'exemption accordée jusqu'au 31.12.04 concernant les certificats pour les pays membres en Amérique.
26 oui – 2 non **Accepté**

5). Norvège (NRR)

1. Changement de l'article 4.1 du règlement concernant l'élevage et l'enregistrement.
Changement des codes EMS pour les chats orientaux poil long et poil court :
Changer ORL en OLH et ORS en OSH
17 oui – 10 non – 1 abst. **Accepté**

6). Hollande (FeliKat)

1. Retirée
2. Retirée
3. Retirée

7). Hollande (Mundicat)

1. Proposition de reconnaître chez le Ragdoll, les couleurs et patrons reconnus chez le Sacré de Birmanie.

28 oui **Accepté**

2. Proposition de reconnaître chez le Siamois et le Balinais les couleurs cannelle point et faon point avec ou sans tabby.

24 oui – 2 non – 2 abst. **Accepté**

3. Retirée

8). Pologne (SHKRP)

1. Retirée

9). Suède (SVERAK)

1. Proposition : Les chats doivent satisfaire aux règles de la législation nationale en ce qui concerne la vaccination Pan Leucopénie ou typhus du chat et le coryza au moins 15 jours avant l'exposition. Les rappels sont exigés. Vaccination obligatoire faite par un vétérinaire.

Les chats doivent être revaccinés tous les deux ans, le dernier rappel doit être donné au maximum deux ans (730 jours) avant l'exposition.

Vaccination contre la rage si elle est exigée par la législation nationale.

15 oui – 7 non – 6 abst. **Accepté**

10).Slovénie (ZFDS)

1. Retirée

11). Autriche (KKÖ)

1. Reportée à la proposition 2 de la Cesky

2. World Cat Congress WCC :

Le comité doit présenter toutes les activités et décisions réalisées sous la forme écrite aussi bien que tous les coûts et étendues du WCC depuis sa fondation. Les propositions et les demandes du WCC et le budget prévu sont définis et approuvés à l'AG suivante pour la ratification. Au cas où il n'y aurait aucune demande de l'AG, il n'y aura aucune participation sur la réunion suivante du WCC.

8 oui – 17 non 3 abst. **Refusé**

3. Proposition : Exceptions pour les expositions félines internationales :

Dans les pays en cours de développement ou dans des cas spéciaux, les membres peuvent demander la permission à la FIFe pour organiser des expositions internationales à moins de 150 chats jusqu'à la limite d'au moins 100 chats. Une permission écrite peut être accordée par le comité de la FIFe après évaluation des raisons.

21 oui – 6 non – 1 abst. **Accepté**

12). Autriche (ÖVEK)

1. Règlement général, **nouveau : art 31**

Le procès-verbal de l'assemblée générale doit contenir **toutes les propositions présentées** – qu'elles aient été acceptées ou rejetées – **en citant exactement la formule « soumise au vote »**. Les discussions sur les propositions ne sont enregistrées que sur demande expresse de leurs auteurs. Le procès-verbal sera disponible en français, allemand et anglais.

27 oui – 1 abst. **Accepté**

entrée en vigueur immédiat

26 oui – 2 non **Accepté**

Si l'on souhaite que des interventions figurent au PV, faire parvenir la demande à P. Bydlinski dans 14 jours

23 oui – 4 non – 1 abst. **Accepté**

13). Argentine (AFA)

1. Retirée

14). Suisse (FFH)

1. Retirée

15). Cesky (CSCH_SCHK)

1. Utiliser les codes EMS existants pour la quantité de blanc,i.e. :
01 (van) 02 (arlequin) 03 (bicolor) 09 (quantité non spécifiée de blanc)
lors de l'enregistrement de tous les chats en groupe ou pas, avec du blanc.
Cette proposition n'affecte pas le jugement de ces chats ; tous les chats groupés avec du blanc concourront dans la même classe qu'auparavant, sans prise en compte de la quantité de blanc, dans les groupes II, IV, VI, VIII, IX et X
Ce changement concernera l'enregistrement des races suivantes : ACL/ACS, MCO, NFO, SIB, TUA, CRX, DRX, GRX, SPH, MAN, KBL, JBT.
26 oui – 2 non **Accepté**
2. Addition à l'article 2.8.5 des règlements pour juges, élèves juges et assesseurs :
Quand un juge probatoire est déjà juge international dans une autre catégorie, il/elle doit effectuer 1 stage de 20 chats seulement, sans importance quant à leurs âges ou classes de compétition. Ce stage peut ou ne peut pas être effectué en une exposition. Le juge supervisant le stage peut l'approuver, et, avec son accord, le juge probatoire aura le droit de voter sur le panel BIS de l'exposition où il/elle a effectué ce stage.
26 oui – 1 non – 1 abst. **Accepté**

16). Allemagne (1. DEKZV e. V)

1. Proposition de reconnaître les couleurs **ambre et ambre clair (t)** chez le **NFO** (excepté le roux et le blanc épistatique).
Ces couleurs seront jugées parmi les couleurs déjà existantes pour le NFO.
16 oui – 9 non – 3 abst. **Accepté**

1 membre ayant quitté l'assemblée. à partir de ce moment. le total des voix est de 27.

17). Danemark (Felis Danica)

1. Article 57 – vainqueur junior (JW)
Ne seront pris en compte que les BIS obtenus lors d'expositions internationales. Pour recevoir ce titre, un chat devra gagner au minimum 5 fois des BIS dans les classes 11 et 12.
Proposition d'adjonction : ...lors d'expositions où au moins 5 chats de la même catégorie et du même groupe d'âge sont présents.
7 oui – 18 non – 2 abst. **Refusé**
2. Proposition d'amendement de l'article 2.6.7 du règlement d'élevage et d'enregistrement et du transfert d'une partie de l'article vers 2.6 comme règle générale qui interdit tout mariage entre des chats pointed et des silvers.
6 oui – 17 non – 4 abst. **Refusé**

18). Finlande (Suomen Kissaliitto ry)

1. Retirée
2. En raison de la protection des données, la liste d'exposants dans les catalogues d'expositions devrait être limitée à énumérer le nom, le domicile, et l'affiliation du club.
Proposition du changement suivant au règlement des expositions.
Art. 51 catalogue :
Version actuelle : Le catalogue doit contenir la liste des exposants avec les adresses. (obligatoire)
Version proposée : Le catalogue doit contenir la liste des exposants avec leur domicile et affiliation de club. (facultatif)
25 oui – 2 non **Accepté**

19). Lichtenstein (Aristocat)

1. Retirée

A 19 h. les traducteurs ont quitté l'assemblée et les discussions se sont poursuivies en anglais.

27. Questions concernant les membres :

a) Federacao Felina Brasileira (B)

Proposition de SVERAK d'exclure le Brésil pour cause de non-paiement des cotisations.

b) Rapport informatif de la Fédération Féline Française FFF (F)

Pour ses expositions, le LOOF a décidé de reporter l'âge de la classe 9 à 10mois et non plus 9 pour l'obtention du CAC/CAP.

Pour les titres internationaux, les exposants doivent à nouveau faire des points à l'étranger.

Les EXO sont à nouveau jugés en Cat.1

Les BIS peuvent être organisés selon les règlements FIFe.

Les points LOOF sont homologués par la FFF et les titres signés par Mme Arelli.

Le principal point de divergence est : les jugements de la Cat. 2 ; le LOOF n'accepte pas les groupes et exige les jugements par couleurs.

28. Discussions sur l'expansion de la FIFe.

Différents pays asiatiques sont intéressés par la FIFe et souhaite avoir des informations sur la marche à suivre pour devenir membre.

La commission de discipline souhaiterait pour l'année prochaine une discussion sur la possibilité de différentes qualités de membre comme cela se fait dans les fédérations canines.

Mme Alva Uddin a été félicitée pour son activité au sein du congrès mondial félin, elle a été remerciée par un cadeau.

29. Divers.

La prochaine AG aura lieu à Malmö en Suède.

Un séminaire pour les juges aura lieu à Helsinki en août 2004.

Les membres quittant des commissions sont remerciés et applaudis.

30. L'assemblée est levée à 21 h.

Le point final de ces trois journées fut la soirée de gala, très réussie.

Auvernier, le 6 juillet 2004

Denise Brügger